



## Compte rendu Conseil Municipal

**Date**

**Jeudi 09 décembre 2021 – 20H30**

**Participants**

**En exercice : 23**  
**Présents : 21**  
**Votants : 23**

Présents : Mrs BEUCHEF Alain, BÉNARD Olivier, BESNIER Noël, BOUL Jérôme, BRISARD Laurent, DROCOURT Michel, LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René, LEFORT Christian, MÉNARDAIS Olivier, MOTTIER Steven, RIVIÈRE Antoine, THORAVAL Laurent.

Mmes BAUDAIN Béatrice, BAUDOUX Stéphanie, BERNEZ Virginie, BOULIN Sophie, CHARRAULT Karen, FIANCETTE Odile, LE BRECH Morgane, LEGAY-LEROY Clarisse, SABIN Sophie, VAUTRAIN Florence, VIAUD Marianne.

Absents : BAUDOUX Stéphanie (a donné pouvoir à M. BEUCHEF Alain), DROCOURT Michel (a donné pouvoir à Antoine RIVIERE)

Secrétaire : M. MOTTIER Steven

**Convocation : 03 décembre 2021**

**Affichage : 03 décembre 2021**

**Préambule :**

**M. Lefort ouvre la séance**

**Approbation du PV du 18.11.2021**

### **Délibération 01.12.2021 : Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement – SCEA La Colinière**

La SCEA de la Colinière implantée au lieu-dit la Colinière à Argentré a déposé une demande d'enregistrement relatif à l'exploitation d'un élevage porcin de 351 truies, 240 verrats, 48 cochettes, 688 porcelets en post-sevrage et 1 998 porcs charcutier à cette même adresse.

Le dossier d'enregistrement porte sur :

- l'extension de l'élevage porcin en sélection avec la construction d'un bâtiment d'engraissement de 896 places, d'un local d'embarquement de 94 places, d'un stockage verrot de 48 places, d'un pré troupeau de 48 places et d'une maternité de 80 places.
- l'extension du Centre d'Insémination Artificiel (C.I.A.) + 104 places verrats sur caillebotis
- l'aménagement d'une porcherie existante
- la valorisation des effluents d'épandage



M. Boscher Laurent, exploitant de la Colinière est installé depuis 1997, son activité a évolué durant ces 24 dernières années.

- **La situation géographique :**

L'ensemble de l'installation classée est implanté sur le seul site d'élevage de la Colinière située en zone agricole du PLUi. Les tiers les plus proches sont à 303 mètres (lieu-dit Les Landes à Soulgé-sur-Ouette) et à 390 mètres (lieu-dit Le Houx à Argentré).

Les agglomérations les plus proches sont Soulgé-sur-Ouette situé à 1 km à vol d'oiseau au sud (entrée d'agglomération), Argentré à 5 km à l'ouest et La Chapelle Rainsouin à 4 km au nord.

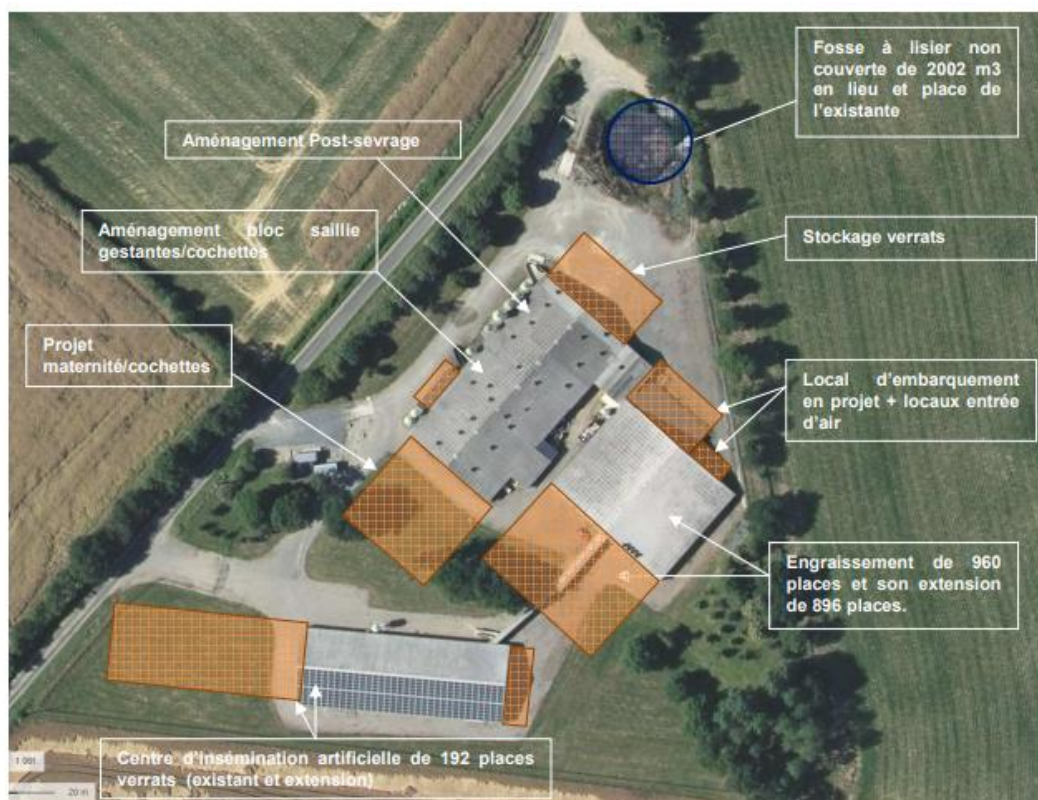


	Habitation du tiers le plus proche
	Point d'eau

- **L'évolution du projet :**

	Situation avant projet – Arrêté du 17/10/2012	Situation après projet
Effectifs	202 Reproducteurs (606 AE)* 107 verrats (321 AE)*	351 Reproducteurs (1 053 AE)* 240 verrats (720 AE)*
Porcins	312 places de post-sevrage (63 AE)* 1 376 places d'engraissement ( 1 376 AE)* 30 places de quarantaine (30 AE)*	688 places de post-sevrage (138AE)* 1 998 places d'engraissement (1 998 AE)* 48 places de quarantaine (48 AE)*
	<b>Soit un total de 2 396 Animaux-Equivalents (AE)*</b>	<b>Soit un total de 3 957 Animaux-Equivalents (AE)*</b>
Stockage des déjections	1 654 m3 utiles fosses sous les porcheries 746 m3 utiles en béton non couverte	Ouvrage conservés – 1 654 m3 utiles Fosse extérieure non couverte de 2 002 m3 utiles en lieu et place de l'existante. Préfosses sous les nouvelles porcheries (1 698 m3)
Gestion des déjections	Valorisation agronomique du lisier de porcs par plan d'épandage sur le parcellaire cultivé de 3 prêteurs de terres <b>14 558 unités d'azote lisier épandu sur le plan d'épandage</b> <b>Pression azotée de 140 unités par ha de Surface Agricole Utile (SAU)</b>	Valorisation agronomique du lisier de porcs par plan d'épandage sur les surfaces de 8 prêteurs de terres (refonte totale du plan d'épandage) <b>26 734 unités d'azote de lisier épandues</b> <b>Pression azotée de 116 unités par ha de SAU</b>

\*AE = Animaux-Equivalents (1 truie = 3 AE ; 1 porcelet = 0,2 AE ; 1 cochette et 1 porc charcutier = 1 AE)



- **Le plan d'épandage**

La commune d'Argentré est concernée par 197.69 ha du nouveau plan d'épandage répartis sur les exploitations suivantes :

- M. Mottier Steven : 65,56 ha
- M. Tulard Laurent : 24,66 ha
- M. Chapellière Cédric : 78,64 ha
- GAEC de la Touche : 28.83 ha

Les distances d'éloignement retenues vis-à-vis des habitations sont fixées à 50 mètres pour le plan d'épandage, considérant que le délai d'enfouissement est inférieur à 12 heures et est complété par l'utilisation d'une rampe à pendillard sur les sols nus. La rampe à pendillard est utilisée également pour l'épandage du lisier sur céréales (fin février, mars). Avec l'utilisation de l'enfouisseur (avant maïs et Colza) la distance est réduite à 15 mètres des habitations.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Je vous propose :

- de donner un avis sur cette demande d'enregistrement d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Après débat du conseil municipal, il est donné un avis favorable à l'installation classée pour la protection de l'environnement de la SCEA La Colinière avec les prescriptions suivantes demandées par le conseil municipal :

- 1- Porter une attention particulière à l'étanchéité des cuves de stockage de lisier pour se prémunir de tout risque de rupture.

- 2- Respecter strictement le plan d'épandage énoncé dans le dossier d'enregistrement.

Il est a noté que Steven Mottier, concerné par le plan d'épandage, n'a pas pris part au vote.

### **ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<b>Vote</b> Pour : 15 Contre : 4 Absentions : 3
--

### **Délibération 02.11.2021: Projet d'éclairage public – Plateau des Cardinières/Les Gasneries**

#### **Exposé de Christian Lefort**

Suite à l'aménagement du plateau rue du Bocage au carrefour des Cardinières et des Gasneries il est nécessaire afin de sécuriser la traversée des piétons d'y mettre en place un candélabre, il vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Madame Boulin présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
3 000,00 €	750,00 €	150,00 €	2 400,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Il vous est proposé d'approuver :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<b>Application du régime général :</b>			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	2 400,00 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

### **ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<p style="text-align: center;"><b>Vote</b></p> <p>Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0</p>
---

#### **Délibération 03.12.2021 : Affectation des subventions à caractère humanitaire**

##### **Exposé de Clarisse Legay-Leroy**

Chaque année au vote du budget nous allouons une enveloppe de 750 € pour des subventions à caractère humanitaire, et en fin d'exercice nous attribuons le solde disponible soit 530 €.

Il vous est proposé d'attribuer :

- 380€ à l'association Teranga 53
- 150 € à la banque alimentaire pour palier à l'absence de collecte des denrées le vendredi 26 novembre

### **ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<p style="text-align: center;"><b>Vote</b></p> <p>Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0</p>
---

#### **Délibération 04.12.2021 : Décision modificative budgétaire**

##### **Exposé de Clarisse Legay-Leroy**

Arrivant en fin d'année budgétaire, il est nécessaire d'ajuster les crédits sur certains postes :

- budget commune - section investissement

1 – Le renouvellement de la traceuse du terrain de foot suite à une panne pour un montant de 1 744 €.

2 - Suite à la forte augmentation du nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire, il est nécessaire d'acquérir une armoire frigorifique et une armoire négative pour un montant total de 2 304 €

Ces 2 lignes sont à prendre sur l'enveloppe des dépenses imprévues d'investissement.

3 – Compte tenu de l'octroi imprévu et non budgétisé d'une subvention D.E.T.R. de 30 000€ pour la couverture du terrain extérieur de tennis, nous avons pu améliorer la qualité des matériaux en optant, notamment, pour du bardage acier plutôt que de la toile. Le budget de 250 200€ TTC a ainsi été dépassé de 13270,13€. Compte tenu de l'inscription d'une subvention de 30 000€ en recettes, les crédits sont suffisants.

Par ailleurs, le réaménagement des extérieurs, y compris la reconstruction d'un nouvel escalier extérieur sera à prévoir au budget 2022. La dépense est estimée à 15 000€.

4 - Pour compléter son matériel pour les animations la bibliothèque avait d'une webcam pour un montant de 159,99 €. Il s'agit d'un virement de crédit entre le budget de 1 000 € prévu en fonctionnement pour l'animation et l'investissement.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<b>Vote</b> Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0
--

#### **Délibération 05.12.2021: Admission en non valeur – créances éteintes**

##### **Exposé de Clarisse Legay-Leroy**

La Trésorerie du Pays de Laval, nous informe qu'elle n'a pu recouvrer la somme totale de 2 692.10 € correspondant à des créances éteintes suite à une décision de justice (Clôture pour insuffisance d'actif suite à la liquidation judiciaire)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'inscription en non-valeur de la somme totale soit 2 692.10 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

#### **ADOPTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<b>Vote</b> Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0
--

#### **Délibération 06.12.2021 : Convention Territorial Global - CAF**

##### **Exposé de Sophie Sabin**

Jusqu'en 2020, les communes d'Argentré, Soulgé-sur-Ouette et Louvigné avait conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (Caf) par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (Cej). Ce contrat d'objectifs et de financement avait pour but de contribuer au développement de l'accueil des enfants et des jeunes en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil

et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

De manière expérimentale depuis 2009 et de manière généralisée avec la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 de la branche Famille, les Cej sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (Ctg). Ce nouveau cadre contractuel, d'une durée de 4 à 5 ans, est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caf : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, le logement, l'inclusion numérique et l'accompagnement social.

La Ctg doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau (les « bonus territoire Ctg ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des Cej et en simplifie les modalités de calcul.

Pour rappel en séance du 12 novembre 2021, le conseil municipal avait défini les grands axes du CTG dans une lettre d'intention :

- L'engagement de la commune de façon conjointe avec les deux autres communes partenaires du Contrat Enfance Jeunesse dans la Convention Territoriale Globale à compter de 2021.
- L'engagement à travailler sur les thématiques suivantes en plus de celle de la jeunesse déjà portée dans le Contrat Enfance Jeunesse :
  - La petite enfance en fonction de l'évolution de la compétence Laval Agglo dans ce domaine
  - La parentalité
  - L'accès aux droits avec le volet Handicap
- La reconduction sur 2020, année charnière entre les deux dispositifs, des actions menées en 2019 à savoir :
  - L'ALSH Ados Oxyjeunes porté par la commune d'Argentré
  - L'ALSH Extrascolaire Planète Mômes porté par la commune d'Argentré
  - Les accueils périscolaires communaux portés par les communes d'Argentré, Louvigné et Soulgé sur Ovette, et celui des mercredis portés par la commune d'Argentré
  - Les formations BAFA et BAFD
  - Les séjours portés par la commune d'Argentré
  - La coordination Jeunesse à hauteur de 0.58 ETP porté par la commune d'Argentré
- L'établissement d'un bilan partagé entre les 3 communes
- L'établissement d'un diagnostic pour les futurs axes de la Convention Territoriale Globale

Il vous est proposé :

→ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

**ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

<p><b>Vote</b> Pour : 23 Contre : 0 Absentions : 0</p>
--

**Délibération 07.12.2021 : Rapport des décisions du maire**

**Exposé de Christian Lefort**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'il a délivrées dans le cadre de ses délégations au mois de novembre 2021 :

- Immeuble sur parcelle cadastrée AI 0004 : 3 rue des Sports
- Immeuble sur parcelle cadastrée AC 190 : 14 rue la Cardinière
- Immeuble sur parcelle cadastrée AD 0003, AD 0004 : 1 Allée des Palmes
- Immeuble sur parcelle cadastrée AI 0107 : 35 rue des Sports
- Immeuble sur parcelle cadastrée AI 0119 : 10 rue des Acacias
- Immeuble sur parcelle cadastrée AC 0225 : 15 rue de Beausoleil

**Le conseil municipal a pris acte de ses décisions**





Conseil Municipal du 09 décembre 2021 :

Nom - Prénom	Signature
BAUDAIN Béatrice	
BAUDOUX Stéphanie	Absente excusée – a donné pouvoir à Alain Beauchef
BEAUCHEF Alain	
BÉNARD Olivier	
BERNEZ Virginie	
BESNIER Noël	
BOUL Jérôme	
BOULIN Sophie	
BRISARD Laurent	
CHARRAULT Karen	
DROCOURT Michel	Absent excusé – a donné pouvoir à Antoine Rivière
FIANCETTE Odile	
LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René	
LE BRECH Morgane	
LEFORT Christian	
LEGAY-LEROY Clarisse	
MÉNARDAIS Olivier	
MOTTIER Steven	
RIVIÈRE Antoine	
SABIN Sophie	
THORAVAL Laurent	
VAUTRAIN Florence	
VIAUD Marianne	

